



Nombre de membres
du conseil municipal
élus :

19

Conseillers en fonctions :

19

Conseillers présents :

15

Conseillers absents :

4

Dont 3 avec pouvoir

L'an **deux mil vingt-deux**, le vingt-sept du mois de juin,

S'est réuni à 20 heures 00 à la Salle des Séances de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amarin, sur la convocation et sous la présidence de Charles WEHRLÉN, maire

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames et Messieurs WEHRLÉN Charles, Maire – AST Cyrille 1° adjoint – SAUZE Jean 3° adjoint - BARRAUD Nathalie 4° adjoint -

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ERHARD Huguette – EHLINGER René – PETER Véronique – GAIDELLA Patrick – POULET Sabine - HORNY Marilyne - SPERISSEN Alain – DUMOULIN Thierry – POTHIER Virginie – HUBER Emmanuelle (point 5 à 6) - GSTALDER Emilie.

Absents excusés avec pouvoir :

LOCATELLI Marie-Christine adjoint – donne pouvoir à Cyrille AST - FRITHMANN Jean-Charles – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN - MULLER Gaëtan – donne pouvoir à Charles WEHRLÉN.

Absents excusés sans pouvoir :

HUBER Emmanuelle (point 1 à 4) – HILDENBRAND Bastien.

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice suivant les prescriptions des art. 50 & 174 de la loi du 5 avril 1884 sur l'organisation municipale.

2022 19 : Projet d'acquisition de locaux dans un ensemble immobilier

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Le territoire de la Vallée de Saint-Amarin fait partie des zones prioritaires identifiées par l'ARS Alsace dans son schéma régional d'organisation des soins.

La densité de médecins généralistes est actuellement très inférieure aux moyennes nationales, régionale et départementale. L'étude de l'ADOPALE réalisée en 2013 relève qu'il faudrait 13 médecins généralistes pour les 13 000 habitants de notre territoire.

La même étude met aussi en évidence une population vieillissante avec une part de plus de 60 ans qui représentera 30 % de la population en 2030 (source Insee) et nécessitera un besoin de soins plus important dans l'avenir.

De plus, le départ à la retraite de plusieurs médecins généralistes sans qu'ils aient trouvés un quelconque repreneur pose la question de la désertification médicale de notre vallée.

En juillet de cette année, il n'y aura plus aucun médecin à Saint-Amarin (départ à la retraite du dernier médecin de notre ville) alors que nous en avons 2 jusqu'à présent.

Pour ce qui concerne les médecins du territoire de la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin, aujourd'hui au nombre de 7, leur nombre devrait passer à 3 dans les prochaines années en raison principalement de départs à la retraite des médecins.

Il est donc urgent et nécessaire dans l'intérêt général, tant des habitants de Saint-Amarin que de l'ensemble des habitants de la Vallée de Saint-Amarin, de développer au plus vite l'offre médicale sur la commune, bourg centre du territoire, et d'attirer de nouveaux médecins.

A ce titre, un projet de construction d'une maison de santé sous maîtrise d'ouvrage privée est prévu à Saint-Amarin 30 rue Charles de Gaulle sur l'ancienne friche ATAC, à proximité du collège, de la mairie et de la salle de spectacle du CAP. Il dispose d'un espace suffisant pour y inclure de nombreuses places de parking indispensables à la réalisation d'un tel projet. Il est porté par la société TOUTIMMO d'Epinal.

Par un courrier en date du 13 juin 2022, Me Aurélie Henry notaire de la société TOUTIMMO qui a repris le projet de construction du pôle de santé sur la commune de Saint-Amarin accordé selon le permis de construire en date du 29 mars 2019, propose à la commune d'acquérir dans ce projet une surface en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement de 272 m² au prix actualisé de 1 224 000 euros TTC livrée fini.

Le projet de pôle de santé comprend la réalisation d'un bâtiment avec un RDC et un étage disposant de plusieurs locaux destinés aux activités médicales et paramédicales :

Rdc :

- Laboratoire d'analyses ;
- Un commerce d'optique et un cadre professionnel de santé.

Etage :

- Pôle d'une surface de 272 m² qui pourrait être propriété de la commune et qui pourrait accueillir 5 professionnels de santé avec 2 salles d'attente, un secrétariat et un - local réserves
- 5 autres surfaces supplémentaires destinées à des professionnels de santé seront encore disponibles au 1^{er} étage -
- des locaux communs (sanitaires, dégagement, local technique).

Ce projet de construction d'une maison de santé dont les travaux sont susceptibles de démarrer courant septembre 2022 offre une occasion pour développer l'offre médicale pour les années à venir sur notre territoire. Les travaux devraient être terminés fin de l'année 2023.

C'est pourquoi, il est proposé au conseil municipal d'acquérir en VEFA une partie des locaux du 1^{er} étage d'une superficie d'environ 272 m².

Le portage public d'un tel projet permettra de créer des conditions favorables à l'accueil de nouveaux médecins, notamment par la mise à disposition de locaux modernes à un loyer maîtrisé, dans l'intérêt général de l'ensemble des habitants de la Ville et de la Vallée.

Le regroupement dans un pôle de santé facilitera aussi le partage d'informations entre les différentes professions médicales et paramédicales et simplifiera les échanges interprofessionnels.

Les locaux que M. le Maire propose d'acquérir pourront encore faire l'objet de modifications en cas de besoin. Un étage supplémentaire pourra également être construit en cas de besoin dans les années à venir.

Le budget prévisionnel pour l'acquisition par la commune de ces locaux situés au 1^{er} étage du pôle de santé est estimé à hauteur de 1 224 000 euros TTC livré fini.

La communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin a prévu d'accompagner ce projet à destination de tous les habitants du territoire à hauteur de 200 000 euros.

Des dossiers de demande de subvention seront également déposés auprès de l'Etat, de la Région Grand Est et de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Pour le financement de ce projet, Monsieur le Maire propose également de prévoir très rapidement la vente de 2 propriétés communales.

Les ventes d'immeubles communaux et les subventions devraient permettre le financement du projet.

Considérant la carence de médecins généralistes ;

Considérant que notre territoire ne comptera plus que 3 médecins généralistes d'ici 5 ans si l'offre médicale ne permet pas d'attirer de nouveaux médecins ;

Considérant que dans l'intérêt de la population de Saint-Amarin et de l'ensemble de la Vallée il convient d'agir rapidement pour ne pas se retrouver dans une situation de complète désertification médicale ;

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

EST FAVORABLE au projet d'acquisition par la commune en VEFA (vente en état de futur achèvement) de locaux d'une superficie d'environ 272 m² situés au 1^{er} étage du pôle de santé porté par la société TOUTIMMO et prévu sur le site de l'ancienne friche ATAC sous réserve que la société TOUTIMMO fournisse une garantie financière d'achèvement, une assurance dite de dommage-ouvrage souscrites les deux auprès d'établissements notoirement connus et solvables.

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

Charles WEHRLÉ